



PRINCIPAUTÉ DE MONACO
Ministère d'État

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE
DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ
DÉPARTEMENT DE L'ÉQUIPEMENT,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME
DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

47

jda

LE JOURNAL DE L'ADMINISTRATION

A V R I L 2 0 1 3

édito

L'Administration en mouvement !

Livraison de la ZAC Saint-Antoine, préparatifs de l'Aviation Civile et des Pompiers pour le Grand Prix de Formule 1, inauguration de l'Unité de Psychiatrie et de Psychologie médicale ou encore lancement de la collecte des indicateurs de politiques publiques sont autant d'événements révélateurs du dynamisme de l'Administration monégasque.

Ce mois-ci, découvrez également, les missions incontournables du Service de Contrôle des Jeux, du Pilote maritime à la DAM ou encore de la DRHFFP sur l'état d'avancement du chantier des fiches de poste.

Sans oublier sur le plan international, l'année 2013 qui est celle de la célébration des 20 ans de l'admission de Monaco à l'ONU et que nous présentons dans notre dossier spécial en pages 12 et 13 du JDA.

Bonne lecture à tous !

Prochain JDA : été 2013

Zoom

3 mai 2013



Le Gouvernement Princier présente à la presse le projet d'urbanisation en mer, projet qui traduit la Volonté du Prince Souverain de projeter la Principauté dans les 50 ans à venir.



02

DRHFFP : le chantier des fiches de poste



09

Inauguration de l'Unité de Psychiatrie et de Psychologie médicale



10

Lionel Avias, Pilote maritime



12

20 ans de Monaco à l'ONU

modernisation

LA DRHFFP POURSUIT LE CHANTIER DES FICHES DE POSTE DE L'ADMINISTRATION

La Gestion des Ressources Humaines (GRH) est un des aspects mis en avant dans le cadre de la modernisation de l'État.

Dans ce contexte, depuis plusieurs mois, la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique poursuit notamment le chantier des fiches de poste.

L'objectif est de positionner la fiche de poste comme un outil de base de la GRH. Elle permettra à terme de :

- Disposer d'une vision plus précise des contenus des emplois,
- Mieux définir les missions des collaborateurs et les compétences associées,

- Mieux informer sur le contenu d'un emploi dans le cadre d'un recrutement ou d'une mobilité,
- Mieux évaluer / apprécier un collaborateur au regard des missions de son poste,
- Mieux identifier les éventuels écarts de compétences et mettre en place un plan de formation adapté.

Ces nouvelles fiches, plus détaillées, tiennent compte de nouvelles rubriques afin de répondre à tous ces objectifs. Il est rappelé que la fiche de poste sert de point de départ à l'entretien annuel et de base à l'évaluation.

Dans une optique de cohésion et de transparence, la DRHFFP a informé, fin avril 2013, l'ensemble des Directeurs et Chefs de Service des nouvelles rubriques intégrées aux fiches de poste.

Actuellement, en lien avec la DRHFFP, deux entités pilotes (le Département des Affaires Sociales et de la Santé et la Direction de l'Aménagement Urbain) ont été désignées pour tester sur 2013 les nouvelles fiches de poste, qui entreront petit à petit en vigueur en 2014 dans l'ensemble de l'Administration.



LA COMMISSION SUPÉRIEURE DES COMPTES PUBLIE SON 5^e RAPPORT PUBLIC ANNUEL

Le 20 mars dernier, M. James Charrier, Président de la Commission Supérieure des Comptes (C.S.C.), a remis à S.A.S. le Prince Souverain le rapport public 2012 que l'Institution Supérieure de Contrôle de la Principauté a arrêté le 27 février 2013.



James Charrier, Président de la Commission Supérieure des Comptes

En application de l'Ordonnance Souveraine du 2 juillet 2008, la Commission traite dans ce rapport de ses activités durant l'année écoulée et analyse les rapports qu'elle a présentés en 2012 sur l'État et les organismes publics.

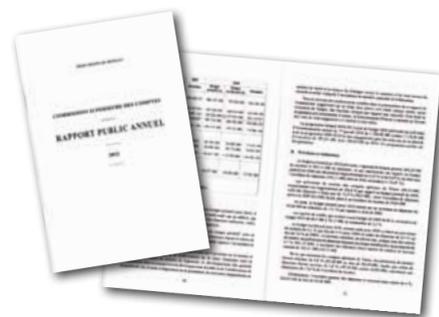
Comme à l'ordinaire, l'essentiel des travaux de la Commission a porté en 2012 sur la gestion financière de l'État, et plus particulièrement sur les opérations budgétaires de l'exercice 2011.

Ses travaux ont également concerné, entre autres, la Commune, le Centre Hospitalier Princesse Grace, ainsi qu'une société d'État (le Grimaldi Forum).

S'agissant de ses autres activités, la Commission, qui poursuit la mise en place de ses moyens en Principauté comme le développement de ses relations avec les Institutions Supérieures de Contrôle étrangères, s'est trouvée largement impliquée, depuis septembre 2012, dans la constitution et le fonctionnement de la Commission de vérification des Comptes de Campagne instituée par la loi du 2 juillet 2012.

Dans son second chapitre, le rapport public 2012 analyse le rapport de la Commission sur les comptes et la gestion de l'État pour l'exercice 2010, qui s'est soldé pour le budget général par un excédent de dépenses de 78,06 M€, sensiblement inférieur aux prévisions budgétaires mais supérieur de 27,2 % à celui de 2009. L'examen de cette évolution conduit la Commission à formuler différentes recommandations ou suggestions, que le Gouvernement Princier a le plus souvent déclaré prendre en compte ou mettre à l'étude.

Le rapport sur les comptes et la gestion de la Commune en 2009 et 2010, analysé au chapitre III du rapport public, s'attache à apprécier les conditions d'application – dans l'ensemble convenablement maîtrisées – des réformes budgétaires apportées par la loi du 29 juin 2006 sur l'organisation communale.



Retrouvez le rapport 2012 dans son intégralité sur :

www.gouv.mc > Gouvernement et Institutions > Les Assemblées et Corps Constitués > La Commission Supérieure Des Comptes

NOUVEAU

LA COLLECTE DES INDICATEURS DE POLITIQUES PUBLIQUES A DÉBUTÉ

La mise en place d'indicateurs de politiques publiques au sein de l'Administration vient d'être lancée en mars dernier. L'ensemble des services et départements a ainsi entamé la saisie en ligne de ses indicateurs en avril et mai 2013.



22 mars 2013. Réunion de présentation de l'outil informatique pour la collecte des indicateurs de politiques publiques du SGME

Piloté par l'Inspection Générale de l'Administration (IGA) et mis en œuvre techniquement par les équipes de la Direction de l'Administration Électronique et de l'Information aux Usagers (DAEIU), ce projet donnera une meilleure connaissance et une plus grande vision de l'efficacité et de l'efficience des actions publiques.

À cette fin, deux catégories d'indicateurs ont été définis :

- les indicateurs d'activité des services qui relèvent d'un suivi opérationnel de leurs missions ;

- des indicateurs qui relèvent d'un suivi de politiques publiques identifiées dans le Programme Gouvernemental d'Action (PGA), document stratégique annuel qui accompagne le projet de budget adressé à la Haute Assemblée.

Initiée il y a plusieurs mois par l'IGA, cette démarche a nécessité la mobili-

sation des équipes de la DAEIU pour les choix et les ajustements techniques de l'outil permettant de collecter et de restituer les données de chaque Service et Direction. L'outil, dédié et sécurisé avec accès limité, a été conçu dans un esprit pratique et fonctionnel afin de faciliter son exploitation.

En effet, dans chaque entité de l'Administration, des référents ont été désignés pour la saisie des indicateurs spécifiques à chaque activité. Ces indicateurs, jugés pertinents, ont été déterminés avec les Chefs de Service et peuvent être mensuels, trimestriels, semestriels ou annuels.

Les données saisies dans chaque Service et Direction sont validées en interne, puis par le Département de tutelle ou par le Secrétariat Général du Ministère d'État pour les services dépendant directement du Ministre d'État. Par ailleurs, chaque référent dispose d'interlocuteurs privilégiés à la DAEIU pour toute question technique et à l'IGA pour toute question sur la nature des indicateurs.

L'ensemble des données collectées est compilé et analysé suivant les fréquences retenues afin de présenter une architecture du fonctionnement de l'Administration.

LES DIRECTEURS ET CHEFS DE SERVICE RÉUNIS DANS UN CADRE INFORMEL

Dans le cadre du Projet Mosar (Modernisation du Service Public pour une Administration Responsable), les Directeurs et Chefs de Service de l'Administration se sont retrouvés les 27 et 29 mars dernier, dans un cadre informel, lors de petits-déjeuners.



Cette initiative répond aux souhaits exprimés par les Cadres de l'Administration, participants des Ateliers de formation MOSAR (cf JDA n° 43), de partager des moments d'échanges informels et conviviaux afin de mieux se connaître et faciliter la communication inter-services. Ces petits-déjeuners ont également permis à l'équipe opérationnelle du projet MOSAR d'échanger sur les mesures de Modernisation et sur différents thèmes.

Quelque 45 participants, tous volontaires, ont participé à cette initiative sans précédent.



28 mars 2013 : viste à la DAM

Le Ministre d'État, accompagné de Marie-Pierre Gramaglia, est accueilli par Axelle Roucloux-Lafon à la Direction des Affaires Maritimes (Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme). Il a ainsi pu rencontrer l'ensemble des équipes de la DAM et établir un contact direct avec eux.



distinction

ISABELLE BONNAL, ÉLEVÉE AU RANG D'OFFICIER DANS L'ORDRE DES PALMES ACADÉMIQUES

Le 2 mai dernier, en la Résidence de France, Isabelle Bonnal, Directeur de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, a été élevée au rang d'Officier dans l'Ordre des Palmes Académiques.

S.E. M. Hughes Moret, Ambassadeur de France à Monaco, lui a remis cette décoration en présence notamment de S.A.S. le Prince Souverain, Monseigneur Barsi, S.E. M. Michel Roger, Paul Masseron, Stéphane Valeri, José Badia, plusieurs autres personnalités de la société civile

ainsi que les collaborateurs d'Isabelle Bonnal à la DENJS.

Cette belle cérémonie a été ponctuée par le discours de l'Ambassadeur qui a rendu hommage à la brillante carrière de Mme Bonnal à qui S.A.S. le Prince Albert II

a confié en août 2011 la mission de diriger l'Éducation nationale de la Principauté.

À cette occasion, Marcel Athimond, Chef du Restaurant Le Saint-Benoît, a également reçu les Insignes de Chevalier de l'Ordre.

L'ACTU DES SAPEURS-POMPIERS

ENTRAÎNEMENT AU FEU DES COMMISSAIRES DE L'AUTOMOBILE CLUB DE MONACO (ACM)

Dans le cadre de la formation des commissaires de l'A.C.M., le Corps des Sapeurs-Pompiers de Monaco a participé à la formation à la lutte contre l'incendie.

Installés sur la digue de Fontvieille le 13 avril dernier, sous un soleil éclatant, 104 commissaires feu ont été formés à l'utilisation des extincteurs (CO₂, eau pulvérisée, poudre polyvalente) en vue de leur qualification pour le 71^e Grand-Prix de Formule 1, qui vient de se dérouler.

À cette occasion, les commissaires feu ont été testés sur le simulateur incendie de Formule 1, unique au monde, qui permet de recréer les situations proches de la réalité. Plus de 200 extincteurs ont été utilisés.



REMISE OFFICIELLE D'UN ENGIN DE LUTTE CONTRE LES FEUX DE FORÊT

Dans le cadre de l'Accord franco-monégasque de 1970, sur l'assistance mutuelle entre les services de secours et de protection civile, la Direction Départementale d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes vient de mettre à disposition du Corps des Sapeurs-Pompiers de Monaco, un engin de lutte contre les feux de forêt.

Cet engin est destiné à répondre aux demandes de secours situées sur les secteurs boisés des communes françaises limitrophes ou de renforts dans le Département des Alpes-Maritimes ou hors département. D'une conception plus récente, le véhicule est équipé d'une citerne d'eau plus importante (4.000 litres), d'un équipement de protection collective pour le personnel

et d'une capacité de franchissement tout terrain. Il remplace ainsi un véhicule de même type mis à disposition en 1992.

La remise officielle s'est tenue dans la cours du centre de secours de la Condamine le 23 avril dernier en présence de Patrice Cellario, Directeur Général du Département de l'Intérieur, du Colonel Patrick Bautheac, Directeur Départemental des Services Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes et du Lieutenant-colonel Tony Varo, chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Monaco.



LE DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR COORDONNE L'ACCUEIL DE LA 83^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'INTERPOL DE 2014

Depuis plusieurs semaines, le Département de l'Intérieur organise des réunions préparatoires avec différents Services et Directions de l'Administration pour l'accueil de la 83^e Assemblée Générale d'Interpol, qui se tiendra en Principauté du 4 au 7 novembre 2014.

Ainsi, la Direction de la Sécurité Publique, le Département des Relations Extérieures, la Direction des Relations Diplomatiques et Consulaires, le Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme, la Direction Informatique, la Direction du Tourisme et des Congrès et le Centre de Presse participent à ces réunions pour assurer cet événement qui marquera également le Centenaire du 1^{er} Congrès de Police Judiciaire Internationale. Ce Congrès, qui s'était tenu en Principauté en avril 1914, sur l'initiative du Prince Albert 1^{er}, a été les prémices et le point de départ de l'histoire d'Interpol.

Quelque 1.500 personnes sont attendues à cette 83^e Assemblée Générale Interpol de 2014.



28 mars 2013
réunion préparatoire de 2014 Centenaire du 1^{er} Congrès de Police Judiciaire Internationale

éducation nationale

LES DOSSIERS DE DEMANDE DE BOURSES DISPONIBLES À LA DENJS ET SUR INTERNET



► Bourses de perfectionnement et de spécialisation dans la connaissance des langues étrangères

Les formulaires de demande et les conditions d'attribution de cette aide peuvent être obtenus auprès de la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports (DENJS), Avenue de l'Annonciade (Monaco) et sur le portail Internet du Gouvernement : spp.gov.mc/education/allocations-et-bourses
Limite de dépôt des dossiers : vendredi 31 mai 2013

► Bourses d'études – année universitaire 2013 / 2014

Les candidats qui envisagent de solliciter une bourse de l'enseignement supérieur pour la prochaine année universitaire, sont informés que les formulaires de demande ainsi que les conditions d'attribution de cette aide peuvent être obtenus auprès de la DENJS - avenue de l'Annonciade et sont également disponibles sur le portail Internet du Gouvernement : spp.gov.mc/education/allocations-et-bourses
Limite de dépôt des dossiers : mercredi 31 juillet 2013

► Bourses de stages

La DENJS informe que le règlement des bourses de stage permet aux jeunes poursuivant des études supérieures ou ayant achevé leur formation de bénéficier d'une aide pour effectuer un stage.

Les étudiants qui souhaitent en bénéficier doivent s'adresser directement à la DENJS.

AGENDA



FONDATION PRINCE PIERRE DE MONACO

► Du 30 mai au 24 novembre 2013

La Fondation Prince Pierre participe à la Biennale de Venise. Elle y organise l'exposition *The Joycean Society*, de Dora Garcia, lauréate 2013 du XLV^e Prix International d'Art Contemporain.

► 28 mai 2013 à 15h30

Carabiniers du Prince

« 1.000 km pour 1.000 enfants »

Depuis la Place du Palais, Jean-Christophe Agosta, Carabinier de 1^{ère} Classe, s'élancera pour relier Paris, en course à pied, dès le 8 juin prochain.

Cet exploit sportif permettra de récolter des fonds au profit de l'association « Louis Carlesimo » qui œuvre pour les enfants malades.

Jean-Christophe Agosta sera soutenu par toute la Compagnie des Carabiniers du Prince et épaulé par « le Carlesimo Trophy team » notamment composé de Bernard Boucher, Brigadier, Laurent Bouin, Carabinier de 1^{ère} Classe et Rodolphe Perruchon, Carabinier.

Suivez l'événement, à partir du 28 mai 2013, sur www.carlesimo-trophy.org

LES COLLÉGIENS PRÉSENTENT LEURS PROJETS AU CONSEIL COMMUNAL DE MONACO

Le 26 mars dernier, dans le cadre d'un « projet pédagogique citoyen », des élèves de classes de 6^{ème} à la 3^e ont présenté, au Conseil communal et au Maire de Monaco, leurs idées afin d'améliorer certains Services Municipaux.

À l'initiative de la Mairie de Monaco et en collaboration avec la DENJS, les collégiens ont pu ainsi défendre, en séance publique, des projets créés

par les jeunes et pour les jeunes, en présence d'Isabelle Bonnal, Directeur de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, de Marie-Hélène Gamba, Principal du Collège Charles III et de Christine Lanzerini, Adjoint au Chef d'Établissement François d'Assise - Nicolas Barré.

LES LYCÉENS PRÉSENTENT LEURS PROJETS AU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES JEUNES

La séance de clôture de la 6^e édition du Conseil Économique et Social (CES) des Jeunes s'est tenue le 10 avril dernier devant les membres du CES.

Le Conseil Économique et Social des Jeunes a été créé en novembre 2007, par un partenariat entre le Conseil Économique et Social et la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports. Les objectifs recherchés sont d'associer les jeunes aux enjeux importants de leur avenir et de les mettre en situation d'étude et de réalisation de projets qu'ils désirent voir émerger.

Encadrés par quatre enseignants, 36 élèves volontaires des trois lycées de Monaco se sont mobilisés durant toute l'année scolaire pour formuler des vœux répondant à leurs préoccupations et besoins sur différents sujets.

Ils ont présenté leurs vœux en Assemblée Plénière du CES des Jeunes, sous la présidence de M. André Garino et en présence de Mme Isabelle Bonnal, Directeur de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports et des Chefs d'établissement des Lycées, Mme Laure Médecin (FANB), M. Pierre Cellario (Lycée Albert Ier) et M. Robert Ghenassia (LTHM). Ces vœux seront transmis prochainement aux Autorités de la Principauté.

Les 4 vœux adoptés par le CES des Jeunes et présentés le 10 avril dernier :

- Création d'un éditorial par les jeunes pour la presse de Monaco (groupe du LTHM) ;
- Organisation d'une journée dédiée à la jeunesse (groupe du LA1) ;
- Tout sur les études post-bac, rencontres avec les anciens élèves de la Principauté (groupe du LA1) ;
- Organisation d'un challenge inter-lycées (groupe du lycée FANB).



mode d'emploi

COMMENT EST ORGANISÉE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES MARCHÉS DE L'ÉTAT (CCME) ?

Au sein de l'Administration, la Commission Consultative des Marchés de l'État est l'entité incontournable réglementant les marchés de l'État qui sont régis par l'Ordonnance Souveraine n°2.097 du 23 octobre 1959, modifiée.

Rappel des missions de la CCME

Avant toute passation d'un marché pour le compte de l'État dont le montant est régi par les seuils visés par l'Ordonnance Souveraine susvisée, chaque Service ou Direction de l'Administration a pour obligation de soumettre et présenter au préalable à la CCME, le projet de marché.

Ce projet concerne tout marché de travaux, fournitures ou services passés de gré à gré (supérieur à 120.000€) ou sous forme d'appel d'offres (supérieur à 300.000€).

En séance, la CCME analyse l'ensemble des pièces (pièces fournies par les Services Gestionnaires) et étudie les conditions, la cohérence, les dispositions et le respect de la mise en concurrence des marchés qui seront engagés pour l'État. Elle

émet un avis motivé sur le projet de marché.

Après avis favorable de la CCME, les marchés seront soumis à la signature du Ministre d'État.

Organisation des séances de la CCME

Au sein du Département des Finances et de l'Économie, Julien Veglia, Administrateur Principal, assure également les fonctions de Secrétaire de la CCME.

Ces missions concernent l'organisation administrative permettant la tenue de la Commission, afin que chaque membre de la Commission puisse avoir accès aux différents dossiers et disposer du même niveau d'information.

Dans le cadre de leurs activités, les Services de l'État, souhaitant contracter un marché, préparent un rapport de présentation en six exemplaires qu'ils transmettent, au travers de leur Département de Tutelle, au Secrétaire de la CCME et qui fera l'objet d'une présentation en sus des pièces constitutives du marché.

Ce rapport présente le contexte de la demande, les besoins et objectifs auxquels doit répondre le marché, les différents candidats susceptibles de répondre au projet d'appel d'offre.

Le Secrétaire vérifie l'ensemble des pièces reçues et les communique à l'ensemble des membres de la CCME. La Commission tient séance tous les 15 jours au Ministère d'État.

Dans ce cadre, le Secrétaire a pour mission d'établir l'ordre du jour de la Commission et

de convoquer les Chefs de Service ou leur représentant, à venir présenter leur projet de marché en séance.

Le Chef de Service ou son représentant expose le contexte et les dispositions du projet de marché. La séance est l'occasion pour les membres de la Commission de formuler les éventuelles questions nécessaires à la prise de décision pour la passation du marché.

Des ajustements complémentaires peuvent être demandés au Chef de Service, qui pourra ainsi représenter son projet de marché ultérieurement.

Le Secrétaire rédige le procès-verbal de chaque séance et le fait parvenir, pour observation, aux membres de la Commission. Il en adresse une copie au Ministre d'État et aux Chefs de Service qui ont présenté, en séance, leur projet de marché.

Une séance de la CCME est l'occasion de traiter en moyenne de 5 à 7 dossiers, soit environ 150 dossiers présentés chaque année.



Julien Veglia, Administrateur au Département des Finances et de l'Économie et Secrétaire de la CCME



Les membres de la CCME, en séance

Composition de la CCME

- Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie, Président de la CCME
- Le Contrôleur Général des Dépenses
- Un membre du Conseil d'État

- Le Directeur des Affaires Juridiques ou son représentant
 - Le Directeur du Budget et du Trésor ou son représentant
 - Le Directeur de l'Expansion Économique ou son représentant
- Les séances se déroulent en présence du Secrétaire de la CCME

trois questions à...

CHRISTIAN OLLIER, CHEF PAR INTÉRIM DU SERVICE DE CONTRÔLE DES JEUX

Quelles sont les missions du Service de Contrôle des Jeux ?

Le Service de Contrôle des Jeux est placé sous l'autorité du Département des Finances et de l'Économie et ses missions sont définies par la Loi n°1.103 du 12 juin 1987 relative aux jeux de hasard en Principauté.

Telles que définies par la Loi, les attributions du Service de Contrôle sont réparties de la manière suivante :

- 1/ Des missions administratives (article 16 de la Loi) qui restent techniques et diversifiées telles que :
 - La recherche et la constatation de tout fait de nature à violer les dispositions de la présente Loi. Les mesures prises pour son application sont effectuées par les agents du Service de Contrôle des Jeux qui font rapport au Département des Finances et de l'Économie.
 - Lorsque les faits relevés constituent un délit ou une contravention, ces agents ont qualité pour agir, sous la Direction du Procureur Général, dans les conditions prévues aux articles 45, 46 et 47 du Code de procédure pénale. Ils doivent se conformer aux dispositions édictées par ceux-ci. Les articles 48 à 55 de ce Code leurs sont applicables ; (articles relatifs à la qualité d'Officier de Police Judiciaire).
- 2/ Par ailleurs et conformément à l'article 23 de la Loi de 1987, nos missions relèvent également du domaine judiciaire, limitées aux infractions violant les dispositions de la Loi relative aux jeux de hasard. Dans ce cadre, elles concernent :
 - L'exercice d'une surveillance sur le contrôle de l'accès aux maisons de jeux ainsi que sur leurs heures d'ouverture et de fermeture,
 - L'examen du déroulement régulier des parties et du bon comportement des employés.



Christian Ollier

- La recherche et la constatation de tout fait de nature à violer les dispositions de la présente Loi. Les mesures prises pour son application sont effectuées par les agents du Service de Contrôle des Jeux qui font rapport au Département des Finances et de l'Économie.
- Lorsque les faits relevés constituent un délit ou une contravention, ces agents ont qualité pour agir, sous la Direction du Procureur Général, dans les conditions prévues aux articles 45, 46 et 47 du Code de procédure pénale. Ils doivent se conformer aux dispositions édictées par ceux-ci. Les articles 48 à 55 de ce Code leurs sont applicables ; (articles relatifs à la qualité d'Officier de Police Judiciaire).

Ainsi, notre périmètre d'action est celui des maisons de jeux qui sont au nombre de six en Principauté. Notre organisation est particulière puisque nous fonctionnons par cycles

de travail couvrant une grande amplitude horaire (de l'ouverture du Café de Paris à 10 heures à la fermeture des jeux fixée légalement à 6 heures) sept jours sur sept.

Pour mener à bien ces missions, je m'appuie sur une équipe de 5 inspecteurs qui ont une connaissance approfondie des jeux et démontrent, chaque jour, des qualités humaines et relationnelles. Notre équipe dispose naturellement d'une solide expérience administrative et judiciaire, indispensable dans notre métier.

Quel est votre parcours au sein de l'Administration ?

J'ai débuté et je poursuis ma carrière dans l'Administration, au Service de Contrôle des Jeux.

En 1991, j'ai donc intégré l'Administration en qualité d'Inspecteur au Service de Contrôle des Jeux. C'est en avril 2004 que j'ai été nommé Adjoint au Chef de Service et depuis août 2012, je suis Chef du Service du Contrôle des Jeux par intérim.

Cette fidélité au Service de Contrôle des Jeux me permet d'assurer une continuité et un suivi dans les relations avec nos interlocuteurs.

Quels sont vos interlocuteurs (interne et externe) à l'Administration ?

Comme bien des Services et Directions de l'Administration, nos interlocuteurs sont internes et externes à l'Administration.

En interne, nous travaillons bien évidemment avec notre Département de tutelle et plus particulièrement avec Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie, Monsieur le Directeur Général du Département ainsi que Madame le Commissaire de Gouvernement près la Société des Bains de Mer.

Ponctuellement, nous sommes amenés à travailler en collaboration avec la Direction de la Sécurité Publique, le SICCFIN, la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique ou la Direction Informatique.

En externe, nous travaillons ponctuellement avec le Parquet Général et régulièrement avec le Président de la Commission des Jeux et l'ensemble des Services de la Société des Bains de Mer. Enfin, au niveau international, nous sommes en relation avec les représentants de Services des Jeux étrangers.



D'anciens jetons et jeux du Casino de Monte-Carlo

intérêt général

LOGEMENTS DOMANIAUX : LE DÉPARTEMENT DRESSE LE BILAN



Les Jardins d'Apolline

La commission d'attribution des Jardins d'Apolline, qui s'est réunie le 27 mars dernier, a permis de satisfaire à la demande de 187 foyers.

L'opération des Jardins d'Apolline s'inscrit dans la continuité de l'action menée par le Gouvernement depuis 10 ans et qui contribue à disposer d'un parc de 3.269 logements (hors opération Apolline 2).

Par le jeu des mouvements internes au parc domanial, une soixantaine d'autres appartements, aujourd'hui occupés par les personnes retenues déjà logées dans les Domaines, seront récupérés.

La prochaine attribution concerne l'îlot Canton et les Tamaris.

L'appel à candidature a eu lieu au début du mois de mai 2013 pour une livraison au mois de novembre de cette année.

Ce seront 130 logements neufs qui devraient permettre également d'en récupérer au moins une trentaine.

En quelques mois, pratiquement 250 logements auront été mis sur le marché et 90 autres reloués après remise en état.

partenariat

LE CHPG ET L'UNIVERSITÉ DE PENNSYLVANIE (UPENN) SIGNENT UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

Le 12 avril dernier, Patrick Bini, Directeur du Centre Hospitalier Princesse Grace et Larry Jameson, Doyen de l'Université de Pennsylvanie* (UPENN), ont signé une convention de partenariat visant à développer les échanges entre les deux établissements, dans les différentes spécialités médicales (notamment cardiologie, chirurgie et oncologie).

Cette signature a eu lieu en présence de S.A.S. le Prince Souverain, de S.E. M. le Ministre d'État et de Stéphane Valeri, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.

L'objectif de la convention est de promouvoir des coopérations mutuelles en matière d'éducation, de recherche et de programme de soins hospitaliers. Elle se déclinera notamment sur les thématiques suivantes :



- échanges d'étudiants et de médecins pour formation ou approfondissement des connaissances ;
- transfert de savoir et de technologie en particulier dans le secteur de la cardiologie et de l'oncologie ;
- échange d'information en matière de recherche pouvant aller jusqu'à la mise en œuvre de protocoles de recherche en commun.

Le Pr Nadir Saoudi, Chef de Service de cardiologie au CHPG et Professeur à l'Université de Pennsylvanie, est à l'origine de ce projet. Il organise depuis 3 ans le Monaco-USA « Arrhythmia Course », qui s'est rapidement imposé comme une formation de référence pour les cardiologues spécialisés en électrophysiologie. Les liens créés entre le CHPG et UPENN, à l'occasion de ce cours, ont favorisé la mise en œuvre de ce partenariat.

**L'université de Pennsylvanie est une université privée américaine dont le siège est à Philadelphie. Elle fait partie de « Ivy League », association informelle regroupant les huit universités les plus anciennes et les plus célèbres des États-Unis. Aujourd'hui, Penn est considérée comme l'une des meilleures universités aux États-Unis et dans le monde.*

initiative

UNE JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LA PAROLE DE L'ENFANT EN CAS DE SÉPARATION DES PARENTS

Le 3 mai dernier, le Département des Affaires Sociales et de la Santé a organisé, dans le cadre de la Médiation Familiale, une journée d'étude sur la parole de l'enfant en cas de séparation des parents.

L'objectif de cette rencontre, animée par Christine Lorenzini, Médiateur Familial, était d'offrir à l'ensemble des acteurs de la Principauté*, un espace de réflexion et d'échanges, dans une perspective pluridisciplinaire, pour renforcer le partenariat entre la Justice et les

professionnels concernés par cette problématique.

Dans son introduction, Stéphane Valeri, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, a rappelé l'importance du rôle de la Médiation Familiale lors d'une séparation, afin qu'elle soit la plus pacifiée possible, en tenant compte de l'équilibre et de l'intérêt de l'enfant.

Deux extraits d'un reportage intitulé « Couple déchiré, enfant otage »,

avec les témoignages d'une mère et d'un père, ont été diffusés. Le Dr Paul Bensussan, Psychiatre de l'enfant et de l'adolescent, expert auprès des Tribunaux, est intervenu sur le thème du syndrome d'aliénation parentale : définition, mécanismes, symptômes pour un diagnostic.

Marc Juston, Président du Tribunal de Grande Instance de Tarascon, Juge aux Affaires Familiales et Jocelyne Dahan, Directrice du Centre de Recherche de la Média-



Christine Lorenzini, lors de la journée d'étude sur la parole de l'enfant

tion Familiale de Toulouse, ont présenté la problématique des « enfants otages » de couples en conflit.

Les interventions ont été suivies d'échanges et de débats entre les participants.

Cette initiative, sur un sujet d'actualité qui prend de plus en plus d'importance compte tenu de l'augmentation des séparations, a suscité un grand intérêt de la part des professionnels concernés.

** Magistrats, avocats, médiateurs familiaux, enquêteurs sociaux, assistants de police, experts, médecins, psychologues et travailleurs sociaux.*



santé publique

INAUGURATION DE L'UNITÉ DE PSYCHIATRIE ET DE PSYCHOLOGIE MÉDICALE « LA ROSERAIE »

Le 25 avril dernier, les nouveaux locaux de l'Unité de Psychiatrie et de Psychologie Médicale « La Roseraie » ont été inaugurés par S.A.S. le Prince Albert II, en présence notamment de Stéphane Valeri, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé, de Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme et de représentants des Institutions monégasques.

Cette Unité est située dans les anciens locaux entièrement rénovés à cet effet du Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (C.A.T.T.P.), à proximité du Chapiteau Espace de Fontvieille.

Ce projet a été mené par le Département des Affaires Sociales et de la Santé, en lien avec le Service des Bâtiments Domaniaux et le Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.

L'Unité de Psychiatrie et de Psychologie Médicale « La Roseraie » regroupe l'Unité Mobile de Psychiatrie et le Centre de Réhabilitation Psychosociale :

- L'Unité Mobile de Psychiatrie a été créée en 2004. Sa mission première est de se rendre au domicile des patients résidant en Principauté,



Visite et Inauguration de l'Unité de Psychiatrie et de Psychologie Médicale



atteints d'une pathologie mentale et qui ne sont pas en capacité de faire appel spontanément au Service de Psychiatrie du Centre Hospitalier Princesse Grace.

- La création, en 2009, du Centre de Réhabilitation Psychosociale a permis de développer la prise en charge des patients stabilisés, en

attente d'une aide pour leur réhabilitation.

Ces nouveaux locaux répondent aux besoins en surfaces plus importantes, générés par le développement des activités de ces deux structures, dont ont bénéficié près de 400 patients en 2012.

Cette nouvelle « Unité de Psychiatrie et de Psychologie Médicale », placée sous la tutelle de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale, travaille en étroite collaboration avec le Centre Hospitalier Princesse Grace. Les Docteurs Jean-Paul Orth et Céline Plasseraud, psychiatres, en sont les responsables.

Après la récente ouverture du Centre Gérontologique Rainier III et l'installation dans de nouveaux locaux du C.A.T.T.P., désormais regroupé avec le C.M.P., le Gouvernement Princier confirme ainsi son engagement à continuer de faire de Monaco un pays modèle en matière de politique de santé publique.

UPPM - La Roseraie :
7 bis, avenue des Ligures
Tél : 98.98.44.20

solidarité L'ÉMISSION MONACOSCOPE EN LANGUE DES SIGNES SUR MONACO INFO

Depuis plusieurs semaines, l'émission Monacoscope est diffusée en langue des signes sur Monaco Info.

Chaque mercredi à 20h30 et jeudi à 9h00, Mlle Melahat Zorlu traduit en langue des signes l'actualité hebdomadaire de la Principauté.

Souhaité par S.A.S. la Princesse Charlène, ce projet s'est concrétisé grâce à la collaboration des équipes techniques du Centre de Presse et de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale. Il a pour objectif de faciliter l'accès à l'information pour les personnes malentendantes et d'encourager l'apprentissage de la langue des signes.

Cette initiative traduit la volonté du Gouvernement Princier de poursuivre la mise en œuvre d'actions en faveur des personnes souffrant d'un handicap, quel qu'il soit.



Enregistrement de la séquence en langue des signes, avec le soutien technique du Centre de Presse



Montage de la séquence en langue des signes avec l'émission Monacoscope, avec la journaliste et les équipes techniques du Centre de Presse

à la découverte de nos métiers

LIONEL AVIAS, PILOTE MARITIME À LA DIRECTION DES AFFAIRES MARITIMES (DAM)



Lionel Avias, Pilote maritime à la DAM

Au sein de la Direction des Affaires Maritimes, deux pilotes maritimes assurent les missions auprès des bateaux qui font escale en Principauté.

Entré dans l'Administration en 1981, à la Direction des Affaires Maritimes, Lionel Avias, qui a gravi tous les échelons, nous fait découvrir son métier de pilote maritime.

La saison bat son plein de mi-mars à fin novembre !

Durant cette période, les bateaux de plus de 80 mètres (croisières et yachts privés essentiellement) qui entrent et sortent du Port de Monaco, notamment ceux qui s'amarront à la digue, sont guidés tout au long de leurs manœuvres par le pilote maritime,

dont l'amplitude horaire d'intervention est de 6h à 24h.

Hors saison, un service de pilotage est assuré tous les jours de 8h à 20h.

En effet, les Commandants des navires ont obligation d'être assistés par un pilote maritime.

Une véritable synergie doit s'opérer entre le pilote maritime et le Commandant. La confiance doit s'installer entre celui qui a la connaissance de l'environnement portuaire et celui qui a la connaissance du navire (taille, tonnage, moyen de propulsion) pour ces manœuvres qui peuvent durer à l'entrée du port de 30 minutes à 1 heure.

Selon la formule consacrée, « Aux ordres du Commandant, sur les conseils du pilote », la manœuvre s'effectue en anglais avec des procédures normalisées. Il est à noter que depuis quelques années tous les échanges à la passerelle sont enregistrés.

En Principauté, la difficulté réside dans le fait que ces gros paquebots doivent évoluer dans un espace assez restreint.

Pour mener à bien ses missions, le pilote maritime de la DAM s'appuie sur

les moyens logistiques (pilote et humains (patron d'embarcation et marin) de la Société d'Exploitation des Ports de Monaco (SEPM).

A l'arrivée du navire, le pilote maritime le rejoint entre 0,5 et 1 mille des côtes grâce à la pilotine et monte à bord par une échelle de pilote. Des conditions climatiques défavorables peuvent rendre cet exercice périlleux.

Pour les départs, le pilote maritime, qui dispose d'un bureau au terminal croisières de la digue, embarque la plupart du temps par la coupée du navire. La manœuvre terminée, il quitte celui-ci en mer grâce à la pilotine qui le suit.

Le pilote maritime remplit une mission avec pour objectif de garantir la sécurité des passagers et du navire.

Tout au long de sa carrière, Lionel Avias s'est formé aux nouveaux types de bateaux et aux nouvelles technologies. Lui et tous les pilotes maritimes sont conscients de la grande responsabilité qui est la leur et s'appuient sur leur sens marin et leur expérience pour assurer le succès de chaque manœuvre. Après chacune d'entre elles, le pilote tient à jour un « Journal de Bord » résumant les caractéristiques techniques du bateau et les faits marquants.



repères Activités Pilote Maritimes, nombre de manœuvres par an

	2010	2011	2012
Nombre total de manœuvres	487	438	409
Dont Paquebots	346	284	263
Dont Yachts	128	141	124
Dont Escales Officielles	9	11	18
Dont Autres	4	2	4

l'actu en images



2 mai 2013

Visite de fin de chantier des Jardins d'Apolline, par S.A.S. le Prince Souverain, entouré de S.E. M. Michel Roger, Ministre d'Etat, Mme Marie-Pierre Gramaglia, Conseiller de Gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme, M. Jean Castellini, Conseiller de Gouvernement pour l'Économie et les Finances, M. Jean-Luc Van Klaveren, Directeur Général du DEEU, Mme Catherine Orecchia-Mathysens, Administrateur des Domaines et M. Olivier Lavagna, Directeur du Service des Travaux Publics.

Cette opération comprend 237 logements domaniaux (dont 121 ont été livrés en mars 2012), un parking de 752 places VL et 360 pour les 2 roues ainsi que 1.400 m² de surfaces commerciales.

missions

LES ÉQUIPES DE L'AVIATION CIVILE MOBILISÉES À 100% POUR LE GRAND PRIX DE MONACO

À l'occasion du 71^e Grand Prix de Monaco qui se tiendra du 23 au 26 mai prochain, l'héliport de Monaco est un lieu d'accueil de nombreux visiteurs, venus participer ou assister à l'événement.

À cet effet, les équipes du Service de l'Aviation Civile (SAC), dirigé par Bruno Lassagne, sont mobilisées du mercredi 22 au lundi 27 mai inclus. Un effectif au complet constitué de 16 personnes dont 9 contrôleurs aériens et 4 pompiers ouvriers polyvalents).

Le trafic de l'héliport s'intensifie de jour en jour pendant cette période et l'amplitude d'ouverture du site est de 7h à 22h. Le dimanche de la course constitue le point d'orgue des mouvements sur l'héliport (625 mouvements en 2012 pour 1.548 passagers).

La majeure partie des vols concerne les liaisons régulières entre l'héliport de Monaco et l'aéroport de Nice.

Afin d'assurer la sécurité et les cadences de départs et d'arrivées des hélicoptères dans cette période exceptionnelle, le SAC est en lien permanent avec les autorités françaises et les aéroports de Nice et de Cannes Mandelieu.

En effet, comme c'est souvent le cas, le dimanche du Grand Prix est également celui de la cérémonie de clôture et de remise des palmes du Festival International du Film de Cannes.

Afin d'assurer le trafic régulier commercial de l'héliport, des restrictions sont appliquées pour les opérateurs privés ou extérieurs, pour la journée du samedi (de 9h à 19h) et le dimanche toute la journée. Les autres jours, ces mêmes opérateurs, après accord préalable formulé avant le mardi précédant la course, peuvent atterrir et décoller de l'héliport.

Le dimanche du Grand Prix, un contrôleur de l'Aviation Civile de Monaco est détaché à l'aéroport de Nice pour assurer la régulation des 20 appareils faisant la liaison entre l'héliport de Monaco et l'héliport de Nice.

Pour répondre à cette forte demande ponctuelle le dimanche, depuis 2003 et par Arrêté Ministériel, une hélicoptère, supplémentaire et provisoire, située sur la digue côté Est de l'héliport est ouverte uniquement ce jour-là.

La journée du lundi suivant la course est habituellement une journée sensible pour le SAC. En effet, pour des raisons logistiques, la gestion des mouvements est plus délicate car :



- Le pré-acheminement des personnes au départ jusqu'à l'héliport est plus long avec un trafic routier traditionnellement important.

- Le temps d'embarquement est nécessairement plus long avec de nombreux bagages à manutentionner

- Les vols d'opérateurs privés ou extérieurs sont de nouveau admis (espacés à 30 minutes) et viennent s'ajouter au trafic.

Pour 2013, suivant les tendances de réservations et des préventes des places pour le Grand Prix, le SAC s'attend à une évolution à la hausse du nombre de mouvements et de passagers.

repères 2012

- ▶ 1.748 mouvements (+10 % vs 2011)
- ▶ 4.525 passagers (+4% vs 2011)

Vigilance, organisation, disponibilité et sécurité sont les maîtres-mots des équipes du SAC ... plus encore lors de la période du Grand Prix.

mobilité douce

ÇA ROULE ... POUR LES VÉLOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE !

En août 2010, le Gouvernement Princier et la Compagnie des Autobus de Monaco (CAM) ont lancé l'expérimentation de vélos à assistance électrique. Une opération s'inscrivant dans la mise en œuvre de la politique gouvernementale en faveur d'une mobilité durable.

Cette période de tests a mobilisé 354 volontaires. Leur retour d'expériences a permis au Gouvernement, à la CAM et à ses prestataires d'évaluer l'intérêt du service proposé, de le faire évoluer et de tester tous les éléments techniques du matériel, vélos et stations.

Aujourd'hui, le dispositif comprend dix stations et cinquante-cinq vélos. Ce service étant pleinement opérationnel, le Gouvernement a souhaité l'ouvrir au public sous la forme de « libre-service par abonnement ».

Le principe est simple : les usagers intéressés doivent souscrire auprès de la CAM un abonnement trimestriel au tarif de 15€. Cet abonnement pouvant être renouvelé tacitement tous les trois mois.

L'utilisateur peut utiliser librement le vélo par tranche de 2 heures. Au-delà, il en coûtera 2€ par demi-heure supplémentaire entamée, jusqu'à 7 heures d'utilisation, puis 10€ par heure supplémentaire.

Pour le lancement de ce service, une priorité d'abonnement d'une dizaine de jours et offrant les deux premiers mois gratuits a été accordée aux testeurs pour les remercier.



Plus d'infos sur le site de la CAM : www.cam.mc ou sur l'email velos@cam.mc

PLAN DES 10 STATIONS DE VÉLOS



**1993
Monaco à l'ONU
2013**

dossier spécial...

1993-2013 : LES 20 ANS DE L'ADHÉSION DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

L'année 2013 marque celle de la célébration des 20 ans de l'adhésion de Monaco à l'O.N.U. Tout au long de l'année, le JDA vous présentera les différentes représentations de Monaco à l'O.N.U. ainsi que les événements qui viendront souligner cet anniversaire marquant l'entrée de la Principauté dans le concert des Nations.

RAPPEL HISTORIQUE

Dès l'accession au trône du Prince Rainier III, la Principauté a adopté une stratégie d'adhésion l'amenant à intégrer, dans un premier temps, certaines Institutions onusiennes spécialisées, avant de présenter sa candidature à l'ONU.

- Union Internationale de Télécommunication (UIT) 01/07/1908 ;
- Organisation Mondiale de la Santé (OMS) 08/07/1948 ;
- Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO) 06/07/1949 ;
- Union Postale Universelle (UPU) 19/09/1955 ;
- Agence Internationale de l'Énergie Atomique (AIEA) 12/10/1957 ;
- Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) 03/03/1975 ;
- Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) 06/02/1980 ;
- Organisation Maritime Internationale (OMI) 22/12/1989 ;
- Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC) 01/06/1995 ;
- Organisation Météorologique Mondiale (OMM) 09/05/1996 ;
- Commission Préparatoire pour l'Organisation du Traité d'Interdiction Complète des Essais Nucléaires (CTBTO) 18/12/1998 ;
- Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) 01/01/2001 ;
- Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) 02/11/2001.

La Principauté de Monaco devient membre observateur de l'O.N.U. dès juin 1956 puis membre à part entière, le 28 mai 1993.

Les Représentants Permanents de Monaco auprès des Nations Unies à New York ont été successivement :

- S.E. M. Jacques Boisson (1993-2003)
- S.E. M. Michel Borghini (2003-2004)
- S.E. M. Gilles Noghes (2004-2009)
- S.E. M^{me} Isabelle Picco (depuis le 7 septembre 2009).

Par ailleurs, la Principauté de Monaco dispose d'une Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, représentée par S.E. M^{me} Carole Lanteri et auprès de l'Office des Nations Unies à Vienne, représentée par S.E. M. Claude Giordan, ainsi que d'une Délégation permanente auprès de l'UNESCO, représentée par S.E. M^{me} Yvette Lambin-Berti.

TÉMOIGNAGE

S.E. M^{me} Isabelle Picco, Ambassadeur, Représentant permanent de Monaco auprès des Nations Unies à New York :



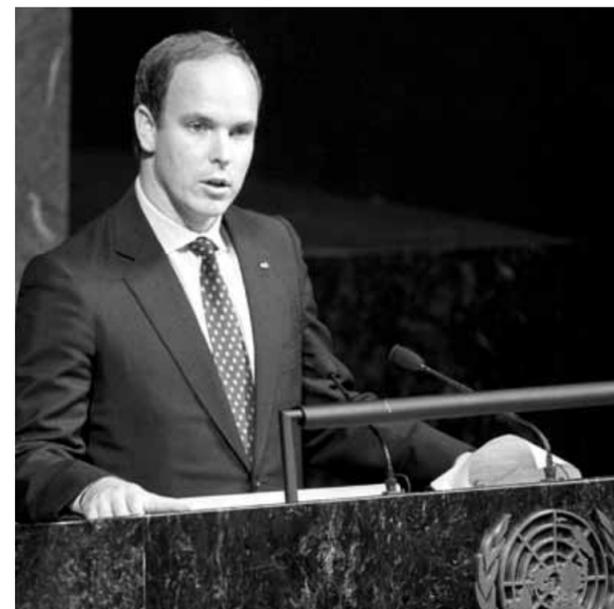
« En 1993, j'étais présente à New York pour la 1^{ère} participation de Monaco à l'AG de l'ONU ».

Le 27 septembre 1993, Monaco participait pour la première fois au Débat général de l'Assemblée Générale des Nations Unies, quatre mois après son admission en qualité de 183^e État membre, le 28 mai 1993.



28 mai 1993. Cérémonie du drapeau avec Discours de S.E. M. Boutros-Ghali. A gauche de la photo, Rainier Imperti, Denis Ravera et Jacques Dupont (Ministre d'Etat en 1993)

Conformément à la décision de S.A.S. le Prince Rainier III, S.A.S. le Prince Héréditaire Albert conduisait la Délégation monégasque : « C'est pour moi un moment exceptionnel puisque pour la première fois je m'adresse au nom de Mon Père le Prince Souverain de Monaco et au nom de Mon pays à la prestigieuse Assemblée mondiale de Etats membres de l'Organisation des Nations Unies ».



Le Prince Albert II à la tribune de l'ONU



S.E. M. Jacques Boisson remet ses lettres de créance à S.E. M. Boutros-Ghali

Le 14 septembre 1993 l'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire Jacques Boisson, avait remis ses Lettres de créance au Secrétaire général de l'Organisation, S.E.M. Boutros Boutros-Ghali, devenant ainsi le premier Représentant permanent de la Principauté de Monaco à l'O.N.U., mais aussi le premier Ambassadeur du Prince de nationalité monégasque.

Après avoir été accueilli par les officiers du protocole, S.A.S. le Prince et la délégation prenaient place au siège réservé à Monaco.

S.A.S. le Prince était ensuite reçu par le Secrétaire Général de l'Organisation pour un entretien bilatéral.



Le Prince Albert II et Boutros Boutros Ghali

Lors de cette session le soutien personnel de S.A.S. le Prince avait été sollicité par la délégation égyptienne en faveur d'un projet présenté sous le point de l'ordre du jour « Pour l'édification d'un monde pacifique et meilleur grâce au sport ».

Cette initiative devenue la résolution 48/11 du 25 octobre 1993 « Respect de la Trêve Olympique » est la première résolution coparrainée par Monaco. Par ce texte, l'Assemblée générale fait sienne l'Appel lancé l'année précédente par le Comité

International Olympique et en particulier « exhorte les Etats Membres à prendre l'initiative d'observer individuellement et collectivement la Trêve et à œuvrer pour le règlement pacifique de tous les conflits internationaux, conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies ».

Pour l'ancienne étudiante en droit international public, formée dans l'Administration au Secrétariat du Département des Finances et de l'Economie, l'honneur d'avoir été nommée à la Mission permanente de la Principauté de Monaco à l'O.N.U. était immense. Ma passion pour la diplomatie multilatérale n'a cessé de croître depuis ce 1^{er} septembre 1993 où je quittais famille et amis pour rejoindre New York.

En cette année anniversaire, je dédie ces quelques souvenirs à la mémoire de deux grands Serviteurs de l'Etat trop tôt disparus.

Denis Ravera et Rainier Imperti ont guidé mes pas de jeune fonctionnaire. Leur carrière exemplaire au sein de l'Administration monégasque au service de leur pays est une inspiration constante. Ils accompagnaient tous deux le Ministre d'Etat Jacques Dupont le 28 mai 1993 au Siège de l'O.N.U. à New York.

J'exprime mes remerciements les plus déférents à S.A.S. le Prince Albert II pour la confiance Qu'il m'accorde dans cette enthousiasmante mission.

**1993
Monaco à l'ONU
2013**

AVRIL 2013 : VISITE OFFICIELLE DE S.E. M. BAN KI-MOON EN PRINCIPAUTÉ



S.E. M. Michel Roger accueille S.E. M. BAN Ki-Moon au Ministère d'Etat, suivi de José Badia et S.E. M^{me} Isabelle Picco pour une réunion de travail



Réunion de travail entre la délégation Onusienne et la délégation monégasque

Les 3 et 4 avril dernier, S.E. M. BAN Ki-Moon, Secrétaire Général des Nations Unies, a effectué une visite officielle en Principauté pour marquer les 20 ans de l'adhésion de la Principauté à l'O.N.U.

Au premier jour de cette visite, le Secrétaire Général de l'ONU a été reçu au Palais Princier par S.A.S. le Prince Souverain pour une réunion de travail.

Au deuxième jour de sa visite officielle en Principauté, le jeudi 4 avril, S.E. M. Ban Kimoon et sa délégation ont eu une réunion de travail en tout début de matinée, avec la délégation monégasque conduite par S.E. M. Michel Roger, Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco.

Cette réunion a été suivie d'une conférence de presse conjointe donnée par S.E. M. Ban Ki-moon et S.E. M. Michel Roger, dans la résidence du Ministère d'Etat.

S.E. M. Ban Ki-moon a également visité plusieurs entités institutionnelles de la Principauté et s'est rendu dans les laboratoires de l'Agence Internationale pour l'Energie Atomique (AIEA).

A l'issue de ces visites, S.E. M. Michel Roger et les membres du Gouvernement Princier ont donné un déjeuner à l'Hôtel de Paris en l'honneur de S.E. M. Ban Ki-moon et de son épouse, Ban Soontaeok.

Le carnet de la fonction publique

NOUVEAUX ENTRANTS

- **Casterman Thierry**
Surveillant de Gestion Technique Centralisée au Lycée Technique et Hôtelier de Monaco
- **Dellerba Paola**
Secrétaire-Sténodactylographe à la Direction du Tourisme et des Congrès
- **Montet Steve**
Agent d'Accueil au Service des Parkings Publics
- **Naveau Johan**
Aide-Ouvrier Professionnel à la Direction de l'Aménagement Urbain
- **Potel Sophie**
Maître-Nageur-Sauveteur au Stade Louis II
- **Savy Emmanuel**
Analyste à la Direction Informatique
- **Testa Ludovic**
Jardinier à la Direction de l'Aménagement Urbain
- **Tome José**
Agent d'Accueil au Service des Parkings Publics
- **Toulet Mike**
Agent d'Accueil au Service des Parkings Publics
- **Verkaemer Thierry**
Agent d'Accueil au Service des Parkings Publics

MOUVEMENTS DE PERSONNEL & PROMOTIONS

- **Abel Taina**
Secrétaire-Sténodactylographe à la Direction de l'Aménagement Urbain est nommée Secrétaire-Sténodactylographe au Service des Bâtiments Domaniaux
- **Amalberti Axelle**
Rédacteur Principal à la Direction des Affaires Culturelles est nommée Administrateur au sein de la même Direction

- **Binsinger Alain**
Agent de Police à la Direction de la Sûreté Publique est nommé Sous-Brigadier au sein de la même Direction
- **Canis-Froidefond Séverine**
Chargé de Mission au Secrétariat du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme est nommée Chef de Service de la Direction de la Prospective, de l'Urbanisme et de la Mobilité
- **Corniglion Jean-Pierre**
Sous-Brigadier à la Direction de la Sûreté Publique est nommé Brigadier-Chef au sein de la même Direction
- **Cottalorda Sébastien**
Chef de Section au Service des Parkings Publics est nommé Chef de Division au sein du même Service
- **Courdesse Patrick**
Agent Technique Polyvalent au Collège Charles III est nommé Surveillant de Gestion Technique Centralisée au Lycée Technique et Hôtelier de Monaco
- **De Luca Etienne**
Brigadier à la Direction de la Sûreté Publique est nommé Brigadier-Chef au sein de la même Direction
- **Froissart Jérôme**
Directeur de la Coopération Internationale est nommé Secrétaire Général de l'AMADE mondiale
- **Guignon Philippe**
Brigadier à la Direction de la Sûreté Publique est nommé Lieutenant de Police au sein de la même Direction
- **Larini Florence**
Chargé de Mission au Conseil National est nommée Chargé de Mission à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique
- **Le Juste Rémy**
Commandant à la Direction de la Sûreté Publique est nommé Commandant, Chef de la Division de Police Administrative au sein de la même Direction

- **Loiselet Philippe**
Agent de Police à la Direction de la Sûreté Publique est nommé Sous-Brigadier au sein de la même Direction
- **Macri Roland**
Surveillant Rondier au Stade Louis II est nommé Surveillant de Gestion au sein de la même entité
- **Marangoni Richard**
Commissaire Principal, Chef de la Division de Police Urbaine est nommé Commissaire Principal, Directeur-Adjoint, Chef de la Division de Police Urbaine à la Direction de la Sûreté Publique
- **Navarro Marie-Chantal**
Secrétaire-Sténodactylographe au Service des Bâtiments Domaniaux est nommée Secrétaire-Sténodactylographe à la Direction de l'Aménagement Urbain
- **Poncet Sophie**
Secrétaire-Sténodactylographe Chargée des Suppléances à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique est nommée Secrétaire-Sténodactylographe à la Direction du Tourisme et des Congrès
- **Provence Anne-Laure**
Elève Fonctionnaire à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique est nommée Chef de Section au Secrétariat du Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme
- **Rumiano Géraldine**
Professeur des Écoles au Centre de Formation Pédagogique est nommée Conseiller Pédagogique au sein de la même entité
- **Saumier Joël**
Agent de Police à la Direction de la Sûreté Publique est nommé Sous-Brigadier au sein de la même Direction
- **Schroeder Frédéric**
Agent d'Accueil au Service des Parkings Publics est nommé Agent d'Entretien au sein du même Service

- **Schutz Bénédicte**
Adjoint au Directeur de la Coopération Internationale est nommée Directeur de la Coopération Internationale
- **Simonet Raphaël**
Chef de Section à la Direction de l'Environnement est nommé Chef de Division au sein de la même Direction
- **Sirier-Monti Laurence**
Administrateur Juridique à la Direction des Affaires Juridiques est nommée Administrateur Juridique à la Direction de l'Expansion Économique
- **Torrani Stéphanie**
Administrateur à la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports est nommée Chargé de Mission au Conseil National
- **Van Klaveren Pierre**
Elève Fonctionnaire à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique est nommé Administrateur à la Direction de l'Expansion Économique
- **Wenden Olivier**
Chef de Cabinet au Conseil National est nommé Chargé de Mission au Secrétariat du Département des Relations Extérieures

DÉPARTS À LA RETRAITE

- **Bertani Jean-José**
Chef de Division à la Direction du Tourisme et des Congrès
- **Dury Jean-Denis**
Jardinier Spécialisé à la Direction de l'Aménagement Urbain
- **Goinard Philippe**
Sous-Brigadier à la Direction de la Sûreté Publique
- **Mezzana-Ghenassia Danielle**
Conseiller Technique au Service d'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers
- **Ryckwaert Paul**
Gardien-Agent de Sécurité à l'Auditorium Rainier III

Le saviez-vous ?



Le JDA par email : jda@gouv.mc

Faites-nous part de vos idées, suggestions, remarques et questions...

Le JDA est votre journal, fait par vous et pour vous, toujours plus attractif et accessible.



Chaque nouvelle édition du JDA est accessible sur la page d'accueil du portail Internet du Gouvernement, depuis la rubrique « Journal de l'Administration ».

Pour ceux qui souhaitent lire ou relire le JDA depuis leur ordinateur, ce numéro et tous les précédents sont disponibles à cet emplacement.

